



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} décembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Point 120 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport de la Troisième Commission

Rapporteuse : M^{me} Adele Li Wei (Singapour)

1. À sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2015, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-dixième session la question intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » et de la renvoyer à toutes les grandes commissions, uniquement pour qu'elles en tiennent compte lorsqu'elles examineraient et adopteraient leur programme de travail provisoire.
2. La Troisième Commission a examiné la question à sa 56^e séance, le 25 novembre 2015¹.
3. À sa 56^e séance, la Commission était saisie d'un programme de travail provisoire de la Troisième Commission pour la soixante et onzième session de l'Assemblée générale (A/C.3/70/L.110).
4. À la même séance, la Commission a adopté son programme de travail provisoire pour la soixante et onzième session, tel qu'il figure dans le document publié sous la cote A/C.3/70/L.110, et a décidé de le transmettre à l'Assemblée générale (voir par. 5).

Recommandation de la Troisième Commission

5. La Troisième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

¹ Voir A/C.3/70/SR.56.



**Programme de travail provisoire de la Troisième
Commission pour la soixante et onzième session
de l'Assemblée générale**

- Point 1. Développement social :
- a) Développement social;
 - b) L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action.
- Point 2. Prévention du crime et justice pénale.
- Point 3. Contrôle international des drogues.
- Point 4. Promotion de la femme.
- Point 5. Promotion et protection des droits de l'enfant :
- a) Promotion et protection des droits de l'enfant;
 - b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.
- Point 6. Droits des peuples autochtones :
- a) Droits des peuples autochtones;
 - b) Suite donnée au document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones.
- Point 7. Promotion et protection des droits de l'homme :
- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
 - d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.
- Point 8. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
- a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée;
 - b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
- Point 9. Droit des peuples à l'autodétermination.
- Point 10. Rapport du Conseil des droits de l'homme.

Point 11. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires.

Point 12. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.
